

FONDATION CLÉMENT



GASTON MONNERVILLE
une dignité républicaine

Remerciements

Michel Arab, Marie-Eugénie André, Catherine Conconne, Sylvie Derridj, Henriette Dorion-Sébéloüé (†), Gérard Dorwling-Carter, Hector Elisabeth, Jean-Paul Jouanelle, Laurent Lise-Cabasset, Danielle Marceline, Philippe Martial, Francis Monnerville, Valérie Nelzi, Robert Taylor, Irène Trémolières, les services des archives du Sénat et le service des archives de Sciences-Po.

Ce catalogue est publié par la Fondation Clément
à l'occasion de l'exposition *Gaston Monnerville,
une dignité républicaine* du 12 mai au 11 juillet 2023

avec le concours de la Société des amis du président
Gaston Monnerville

Couverture : Gaston Monnerville dans les jardins
du Luxembourg, 1960, Archives du Sénat

Textes : Jacques Dumont, conseiller historique

Crédits photographiques : Archives du Sénat ;
Fondation nationale des sciences politiques, direction
des ressources et de l'information scientifique,
département archives ; Archives littéraires Suisses,
Berne ; Jean-Baptiste Barret

Graphisme/Scénographie : Yvana'Arts

Impression : Caraïb Édiprint

Peinture : Serge Pain

Accrochage : Jean-Pierre Marine

Menuiserie : CAA

Éclairage et projection vidéo : Association la Servante

Signalétique : Colibri Graphic

Encadrement : Valérie Donze

Restauration : Cécile Mauduit

Montage vidéo : Chronoprod

Sonorisation : Marc Escavis

Écrans vidéos : Caritel

ISBN : 978-2-919649-66-2



GASTON MONNERVILLE
une dignité républicaine

FONDATION CLÉMENT



NON, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, VOUS N'AVEZ PAS LE DROIT VOUS LE PRENEZ !

Le 12 septembre 1962, suite à l'attentat qui l'avait visé au Petit-Clamart, le général de Gaulle, faisait adopter par le Conseil des ministres la décision d'un référendum pour l'élection du Président au suffrage universel, ce qui n'avait pas été prévu dans la constitution initiale de la V^e République.

Le président du Sénat, Gaston Monnerville, s'opposa à cette mesure. Son objection, restée célèbre : « Non, Monsieur le président, vous n'avez pas le droit vous le prenez ! » concernait le respect de la constitution, car « violer la constitution c'est attenter aux droits mêmes des citoyens ». Pour bien préciser la portée de sa pensée il ajoutait : « il n'y a plus de République lorsque le Pouvoir ne s'impose plus à lui-même le respect de la loi ».

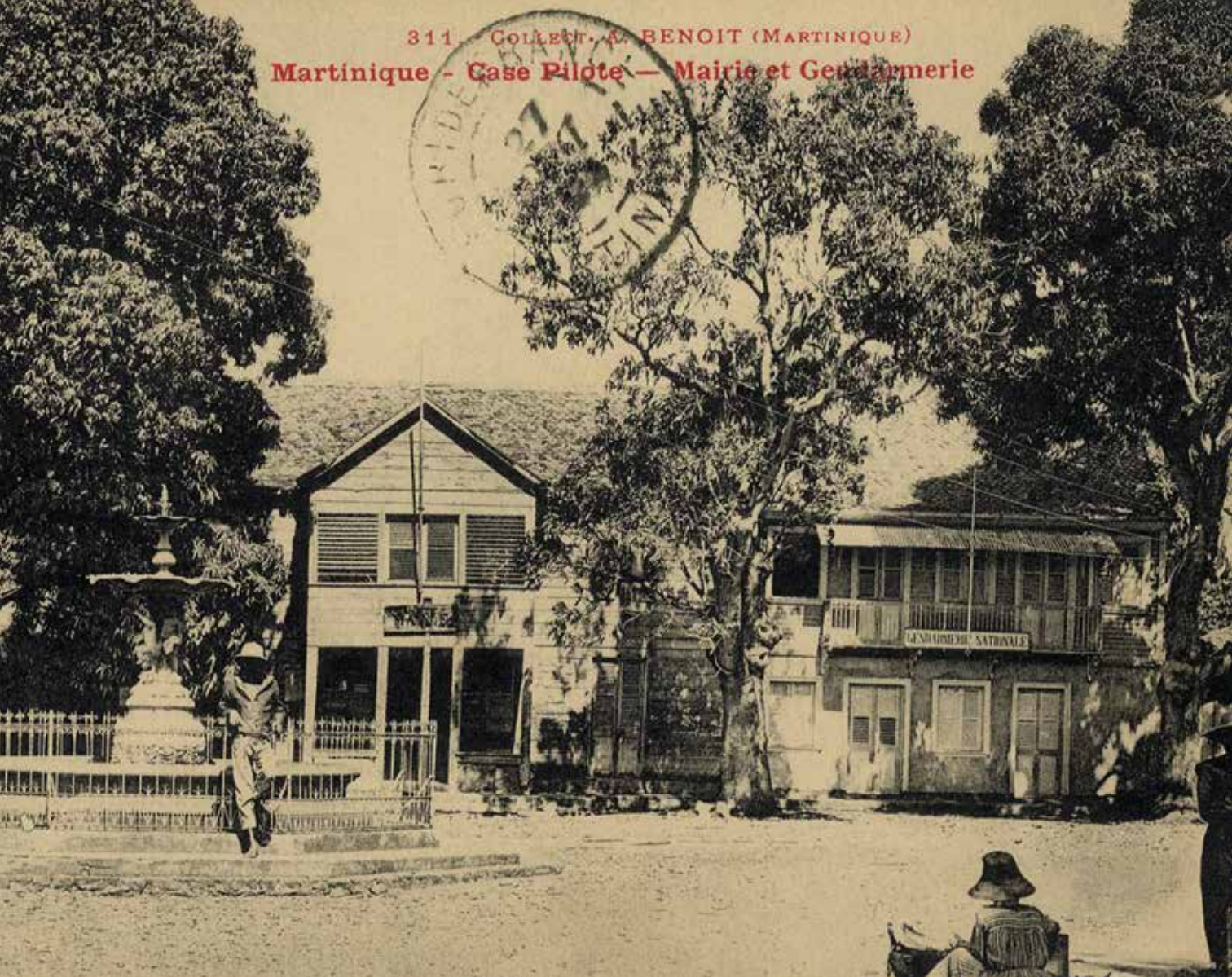
Ce différend ne visait ni la personne du Président, sa légitimité ou même l'intérêt d'une élection au suffrage direct, mais bien sa compatibilité avec les textes, établis justement pour faire du Président - sous le contrôle des assemblées - le gardien de la constitution.

Mais comment comprendre que la carrière de Gaston Monnerville, soit souvent réduite à « l'homme qui a dit non au Général de Gaulle » comme le résume la presse en 1991 lors de son décès ? Alors que ce petit-fils d'esclave, né en Guyane en 1897 de parents martiniquais, a connu un parcours exceptionnel. Ce brillant avocat, résistant, homme politique et d'État, président élu du sénat pendant 22 ans, a défendu de multiples causes. Sa trajectoire, nourrie d'une conception humaniste, est sous-tendue par un engagement sans faille envers la défense des valeurs républicaines, la justice et le respect des droits de l'homme, la lutte contre le racisme et toutes les formes d'exclusion.

Au-delà des expositions et travaux qui ont été consacrés à ce « grand oublié de la République », plusieurs auteurs parlent de « conscience républicaine ». Plus qu'un gardien des institutions, Gaston Monnerville incarne la plus haute idée de la République, celle qui grâce à ses valeurs est garante de la dignité humaine.

Cette exposition retrace cet itinéraire hors normes, interroge les raisons de cet effacement et l'actualité de ses combats.

311 COLLECT. A. BENOIT (MARTINIQUE)
Martinique - Case-Pilote — Mairie et Gendarmerie



Case-Pilote, collection Fondation Clément, fonds Loïs Hayot

Case-Pilote, une des plus anciennes communes de Martinique, initialement tournée vers l'agriculture et la pêche, est le lieu de naissance de Victor Sévère, André Alikier et de Roger Lise. La place principale du bourg porte aujourd'hui le nom de Gaston Monnerville et la fontaine rend hommage à son grand-père Pierre Monnerville.

UNE FAMILLE MARTINIQUAISE BIEN IMPLANTÉE À CASE-PILOTE



Antoinette, Laurémie Varon
Grand-mère maternelle de
G. Monnerville. Archives du Sénat



Marc Saint-Yves Monnerville
Père de G. Monnerville
Archives du Sénat



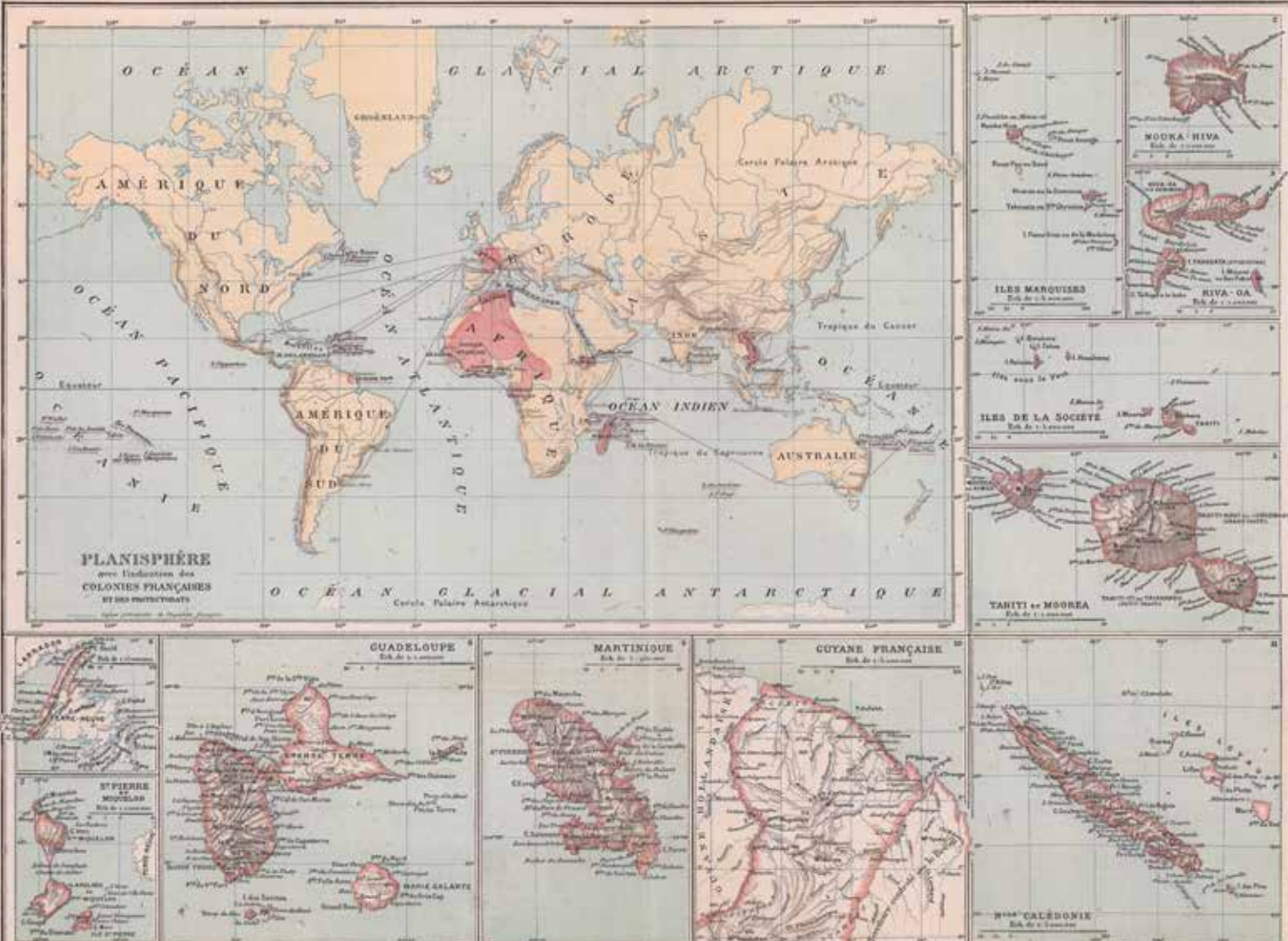
Marie Françoise Orville
Mère de G. Monnerville
Archives du Sénat

On retrouve dans l'arbre généalogique des ascendances mêlées, principalement issues de l'esclavage, avec plusieurs affranchis avant l'abolition.

Une famille typique d'une élévation sociale qui mène à une petite bourgeoisie. Sa mère est couturière, son père est un petit fonctionnaire. Son grand-père Pierre Monnerville, commerçant, est maire de Case-Pilote aux débuts de la Troisième République, puis conseiller général. Son oncle maternel, Saint-Just Orville est également élu maire de Case-Pilote en 1925. Gaston Monnerville est le sixième et dernier enfant du couple qui ne se maria qu'en 1910.



Pierre Monnerville, Jean Martial, Gaston Monnerville, Roland Bierge, Toulouse, 1916.
Archives du Sénat



Colonies française, *Atlas de Géographie moderne*, Librairie Hachette et Cie - Coll. Fondation Clément

L'EMPIRE COLONIAL

L'empire colonial français regroupe une grande diversité de territoires, de populations, de statuts, d'histoires.

Les justifications impériales font rarement état des réalités de la colonisation et de l'appropriation de territoires, mais évoquent une «mission civilisatrice». Les années d'entre-deux guerres représentent l'apothéose de cette idée coloniale, qui vante et met en scène « la plus grande France » et ses 100 millions d'habitants. La diversité des populations est exhibée lors l'exposition de 1931 à Paris. La part du commerce colonial (pour l'ensemble des colonies françaises) passe de 12% en 1913 à 27% en 1938, sans que les retombées soient sensibles en termes de développement ou d'égalités outre-mer.

Colonie	Superficie (km²)	Population (1931)	Population (1938)	Population (1945)
AFRIQUE				
Algérie	2 000 000	10 000 000	12 000 000	14 000 000
Maroc	4 000 000	10 000 000	12 000 000	14 000 000
Tunisie	600 000	5 000 000	6 000 000	7 000 000
ASIE				
Indochine	2 000 000	20 000 000	25 000 000	30 000 000
AMÉRIQUE				
Guayane Française	80 000	100 000	150 000	200 000
Martinique	1 000	100 000	150 000	200 000
Guadeloupe	1 000	100 000	150 000	200 000
Océanie				
Nouvelle Calédonie	100 000	10 000	15 000	20 000
Autres				
Polynésie Française	1 000 000	100 000	150 000	200 000
TOTAL	10 000 000	100 000 000	120 000 000	140 000 000

Paul Azan, *L'Empire français*, Flammarion, 1943, Coll. Jacques Dumont



Carte postale, Cayenne, rue François Arago, avant 1902 - Coll. Fondation Clément, fonds Loïs Hayot

Les deux piliers de la troisième république sont le vote et l'école.

Les fraudes électorales sont fréquentes. Le père de Gaston Monnerville sera révoqué suite à son refus des consignes de vote du gouverneur.

L'école, « devoir de justice envers les citoyens » selon Jules Ferry, est un véritable ciment républicain. Dans les vieilles colonies, l'instruction est le graal ouvrant les portes de la « civilisation » : c'est le rouage central d'une assimilation culturelle, dont les instituteurs sont les hérauts. Gaston Monnerville a eu notamment comme instituteur Ulrich Sophie, dont l'ouvrage sur Félix

Éboué constitue un précieux témoignage de l'état d'esprit d'un instituteur guyanais au début du XX^e siècle, « admirateur sans réserve des fondateurs de la III^e République qui croyaient en la perfectibilité de l'homme. »

Gaston Monnerville insiste dans ses mémoires sur « l'influence durable » de cette formation, y compris civique : « La prise de conscience par l'individu de ses devoirs comme de ses droits, la nécessité et la noblesse du sens des responsabilités, le dévouement envers la collectivité » (*Témoignage*)



Promotion de la première année de licence de droit, Faculté de droit, Toulouse, 1916. Archives du Sénat

UNE JEUNESSE À TOULOUSE

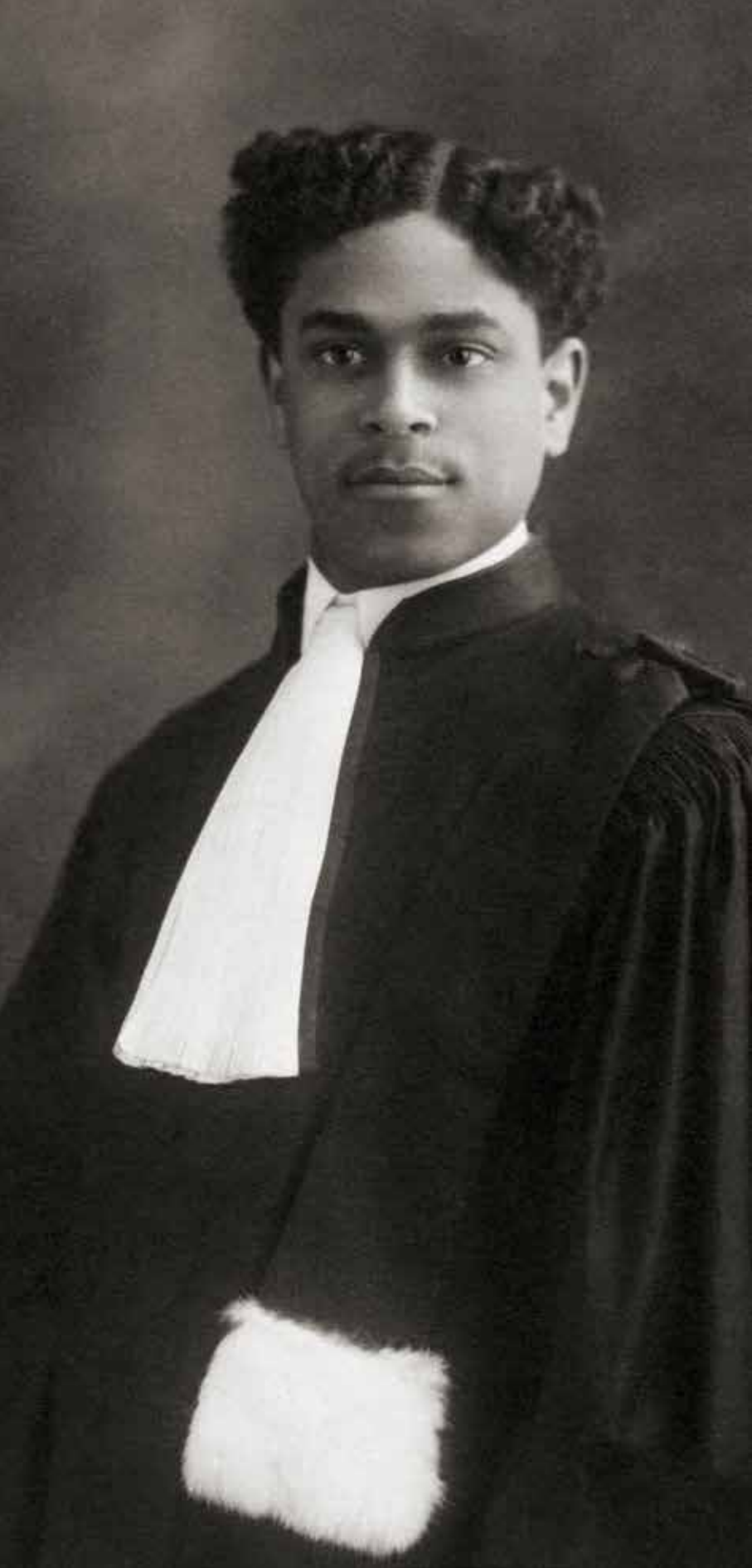
En 1912, Gaston Monnerville, est classé 1^{er} ex au concours des bourses et obtient l'une des trois pour aller étudier. L'année précédente, une seule avait été attribuée à son frère, qu'il rejoint donc à Toulouse.

Élève au lycée Pierre-de-Fermat, puis étudiant brillant, il passe parallèlement sa licence de droit et sa licence de lettres avec les félicitations du jury, comme pour sa thèse de droit, primée en 1921.

UN AVOCAT PROMETTEUR

En 1918, il s'inscrit au barreau de Toulouse. Sur les conseils de son frère, il gagne Paris en 1923, et entre dans le cabinet de Me Campinchi, grand avocat parisien, député de la Corse, et qui deviendra de 1937 à 1940 ministre de la Marine.

Campinchi, est donc à la fois son « patron », et son « maître » comme l'écrit Monnerville, rapidement un ami - il pratique notamment l'escrime avec lui - et un modèle : l'engagement peut ou doit se déployer à la fois dans le domaine de la justice et celui de la politique.



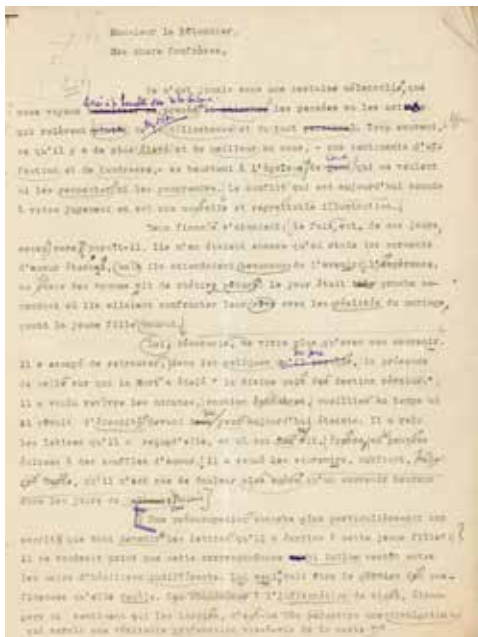
Diplôme de docteur en droit, 2 juin 1922.
Archives du Sénat

Portrait de Gaston Monnerville lors de la prestation du serment
d'avocat à la Cour d'Appel de Toulouse, 1918.
Photo H. Cugnasse. Archives du Sénat



Affaire Gorrea, Paris, 1927. Au banc des avocats, César Campinchi et Gaston Monnerville. Archives du Sénat

L'éloquence se travaille, comme le montre ce document préparatoire, annoté de la main de son auteur.



Gaston Monnerville, *Un jeune homme peut-il réclamer aux ayants-droits de sa fiancée décédée les lettres qu'il lui avait adressées ?* Conférence des avocats stagiaires, 1924. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, GM3.1

LE MILITANT

SE LIMITER « À UN DEVOIR DE PIÉTÉ », C'EST-À-DIRE SE BORNER À CONSERVER CE GRAND HÉRITAGE REÇU, SERAIT UNE ATTITUDE FIGÉE ET INDIGNE D'HOMMES LIBRES. LA LIBERTÉ EXIGE AU CONTRAIRE, NON SEULEMENT D'ÊTRE GARDÉE MAIS D'ÊTRE CONSTAMMENT RAJEUNIE.

« LA LIBERTÉ NE SE FIXE PAS » - RAPPELA FORT À PROPOS LE MINISTRE DE LA JUSTICE. « ELLE EST MOUVEMENT, CRÉATION, COMME L'HISTOIRE OÙ ELLE S'INSCRIT... IL EXISTE DANS LE CHAMP DES LIBERTÉS DES ESPACES TOUJOURS NOUVEAUX À CONQUÉRIR. À CHAQUE GÉNÉRATION D'Y MENER SON COMBAT ».

Gaston Monnerville, « Franc-maçonnerie et liberté », conférence à la Grand loge de France, 5 mai 1983

Engagé dans la gauche laïque et républicaine, il milite à l'Union des étudiants républicains, à la ligue des droits de l'homme, à la ligue internationale contre l'antisémitisme.

Il fréquente le parti radical (Toulouse est la capitale du radicalisme dans le sud-ouest).

À 22 ans à peine, il intègre la franc-maçonnerie à laquelle appartenait Victor Schœlcher et la plupart des initiateurs de la troisième République.

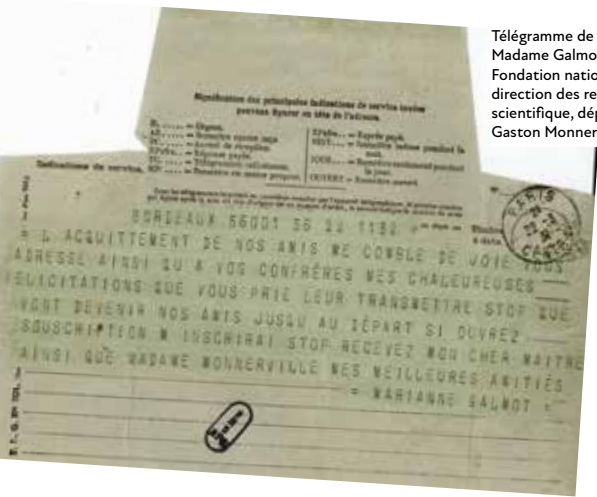


Engagement maçonnique de Gaston Monnerville, Atelier «Vérité», Toulouse, 1918. Archives de la Grande loge de France

**“L’affaire Galmot !
Ce fut la plaidoirie de ma vie.
Cette affaire tient, en effet, une
place prépondérante dans ma
carrière, aussi bien professionnelle
que politique. Son nom exact
serait plutôt celui-ci : le procès des
émeutiers de la Guyane, celui des
violations répétées des droits des
citoyens d’Outre-mer.”**

Témoignage, De la France Équinoxiale au Palais de Luxembourg, Plon, 1975

Télégramme de félicitation de Madame Galmot, 1931.
 Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, GM10.2



Ce n'est pas un procès de droit commun, ce n'est pas le procès de ces quatorze accusés groupés derrière moi ; c'est un procès politique ; c'est celui de l'administration coloniale telle que la comprennent certains administrateurs coloniaux ; c'est le procès de la politique coloniale française telle que la mènent certains représentants de la France aux colonies, à l'insu du peuple de France

Extrait de la plaidoirie de Gaston Monnerville prononcée à la cour d'assises de Nantes, 1931

L'AFFAIRE GALMOT

Jean Galmot, aventurier et homme d'affaires rapidement fortuné, prend fait et causes pour les Guyanais et le développement du territoire. Élu député en 1919, il est accusé par ses concurrents d'avoir accaparé le commerce des rhums réquisitionné par l'armée. Il est condamné en 1923 à un an de prison avec sursis et destitution de ses droits civiques pour cinq ans. Largement soutenu par la population, «papa Galmot» se représente en Guyane en 1928. Sa mort suspecte provoque des émeutes sanglantes à Cayenne.



Un investissement personnel

Au-delà de la défense juridique Gaston Monnerville est très impliqué dans l'accompagnement des accusés, et le maintien de leur dignité.



Liste des vêtements distribués par Gaston Monnerville aux emprisonnés, 1929-1931. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, GM10.1

Les acquitter, au contraire, c'est proclamer la réprobation du peuple de France pour cette politique néfaste qui a créé un dangereux malaise dans les vieilles colonies françaises. Les acquitter, c'est dire que la France a enfin compris les souffrances de la pitoyable Guyane, qui lui est si attachée par la part qu'elle a toujours prise à ses malheurs et à ses joies, et qu'elle entend y apporter un baume. C'est aussi et surtout faire œuvre d'apaisement ; c'est détruire à jamais tous les ferments d'amertume et de rancœur nés du régime d'oppression que nous avons stigmatisé. Acquitter, enfin, c'est montrer à vos frères Guyanais le vrai visage de la France : la France généreuse et compréhensive, la France éprise d'idéal, la France de Justice et de Paix

Extrait de la plaidoirie de Gaston Monnerville prononcée à la cour d'assises de Nantes, 1931

Marc Hauradou

Gustave Moustapha

Édouard Iqui batelier

François Mathar

Marius Mondor

Jean Rosemond

Eugène Flambant

Robert Soyon

Joséphine Lamer

Charles Hibade

Fernand Frédusse

Mathurin Concel

Georges Thibéron

Léopoldine Radical





Gaston Monnerville et neuf des acquittés sur le navire « Le Pérou » qui va les rapatrier en Guyane, Port de Saint-Nazaire. Archives littéraires suisses, Fonds Blaise Cendrars

LE PROCÈS DES INSURGÉS DE CAYENNE

Quatorze inculpés sont déférés à Nantes pour un procès d'assises qui fit date.

Douze jours d'audience pour quatorze inculpés qui découvrent la France métropolitaine. Peu d'Antillo-Guyanais ont eu à cette époque l'occasion d'aller dans l'Hexagone, hormis des soldats lors de la première guerre mondiale et ceux qui ont la fortune d'y poursuivre des études.

Le voyage plonge les déportés dans un univers étranger, une France souvent bien éloignée de l'image construite et rêvée.

Associé notamment à Henri Torrès, ténor du barreau parisien, (mentor de Robert

Badinter qui signera la préface du deuxième tome de ses mémoires) Gaston Monnerville met en cause les fraudes électorales et l'injustice coloniale, « cette politique néfaste qui a créé un dangereux malaise dans les vieilles colonies françaises ». Sa plaidoirie invite les jurés à « dire si oui ou non les peuples coloniaux ont le droit de faire respecter leurs libertés ».

Au-delà de la défense des accusés, l'enjeu est l'idéal de justice et d'équité tel que promis par la République et son école. L'acquittement, triomphalement obtenu, lui assure notoriété et popularité.



LES DÉBUTS EN POLITIQUE

GUYANE 1932

Foule attendant l'arrivée de Gaston Monnerville en Guyane, 1935. Archives du Sénat

Suite au procès, en 1932 Gaston Monnerville est élu dès le premier tour des élections législatives de Guyane contre le député sortant, Eugène Lautier. Le prestige de «Ti-momo» laisse espérer que la Guyane sera mieux défendue et représentée.

Il est également sollicité en 1935 pour se présenter aux élections municipales de Cayenne. Il devient maire de sa ville natale, bien que résidant à Paris.

Il est réélu député de la Guyane en 1936.

Partition de chanson électorale, *Salut à Gaston Monnerville*, paroles M. Gontron, musique Joseph Hoyte, 1932. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, GM14.1



Foule entourant Gaston Monnerville, années 1930. Archives du Sénat

Élections législatives de 1932

CITOYENS DE LA GUYANE,
Témoignez votre reconnaissance et votre confiance à

G. MONNERVILLE

qui a toujours défendu en France les intérêts et le renom de la Guyane ;
 Qui a été **LE SEUL** à s'élever dans la métropole contre les décrets qui ont amoindri la Guyane du territoire de l'Asini ;
 Qui a été **LE SEUL** à protester en France contre les abus de pouvoir dont nous avons été victimes et la réduction des membres du Conseil général.

CITOYENS, votez tous pour G. MONNERVILLE

qui à **NANTES** a su faire comprendre nos misères à la France, traduire nos légitimes aspirations et obtenir la libération de nos Frères martiniquais ;
 Qui est venu parmi nous **A L'APPEL DU PEUPLE**, pour combiner l'œuvre commencée par lui, pour le plus grand bien de notre Démocratie.

Votez tous pour G. MONNERVILLE

dont la candidature se situe au-dessus des partis, et qui n'a qu'un but : aider ses compatriotes : qu'une volonté ; sauver notre pauvre Guyane de l'angoissante misère qui la tue.

Négociants, planteurs, orpailleurs, halatistes, intellectuels et manuels, fonctionnaires et ouvriers, citoyens de toutes conditions, groupons-nous autour de

Gaston MONNERVILLE
pour l'aider dans son œuvre de travail et d'union.

Affiche électorale, 1932. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, GM14.1

SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX COLONIES

Très engagé au parti radical-socialiste, il en devient vice-président en 1938.

Sous le Front Populaire, il est nommé sous-secrétaire d'État aux Colonies dans les deux cabinets Chautemps du 22 juin 1937 au 10 mars 1938. S'il n'est pas le premier ultramarin nommé à ce poste, il est le premier Guyanais. Cette nomination, « moins une promotion que l'acceptation réfléchie d'une responsabilité » (*Témoignage*) lui permet, au-delà du développement économique de s'attaquer à plusieurs dossiers.



LES PRIORITÉS DU SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT



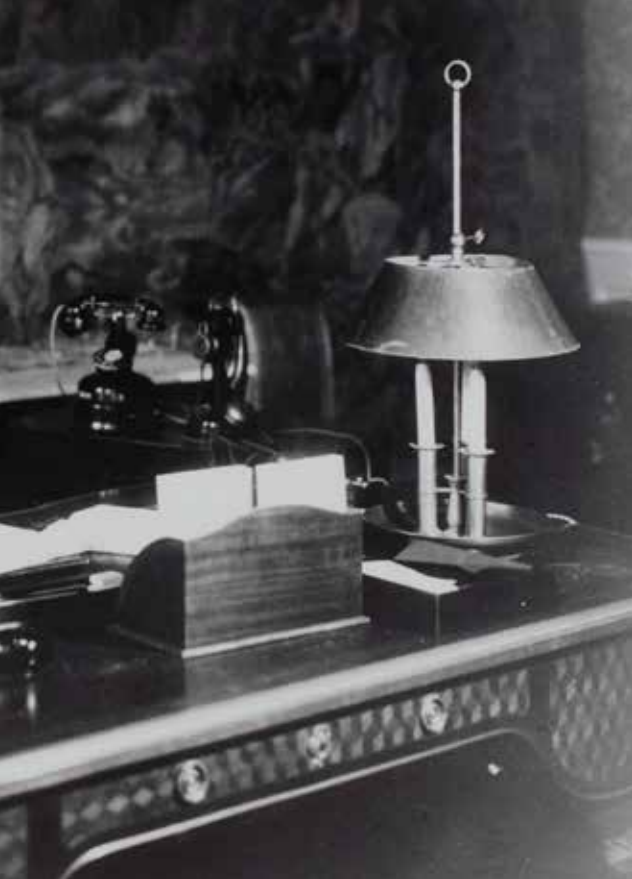
Iles du Salut, Guyane, coll. Fondation Clément - fonds Lois Hayot

La question du bagne

La loi du 30 mai 1854 avait créé le bagne et transformé la Guyane en « terre de la grande punition » au prétexte de développer le territoire.

Le 8 août 1923 dans *Le Petit Parisien*, Albert Londres publie le premier de vingt-huit articles condamnant le bagne : « cette usine à malheur qui travaille sans plan ni matrice » et ses justifications : « On chercherait vainement le gabarit qui sert à façonner le forçat. Elle les broie, c'est tout, et les morceaux vont où ils peuvent. »

La population pénale qui représente jusqu'à 20% de la population totale est un obstacle pour le devenir de la Guyane et une honte pour la République. Dès son élection de député, Gaston Monnerville, agit pour sa suppression, obtenue seulement à partir de 1938.



Gaston Monnerville dans son bureau de sous-secrétaire d'État aux Colonies, 1937. Archives du Sénat

L'évolution coloniale

Tout en condamnant fermement injustice et oppression, et œuvrant pour l'évolution des colonies, Gaston Monnerville représente une vision ascensionnelle, forgée par l'école, et classique dans toutes les gauches de cette époque.

Dans le contexte des cérémonies du Tricentenaire (du rattachement des Antilles à la France) Gaston Monnerville, désigné pour prendre la parole au nom des parlementaires des Antilles et de Guyane, affichait une vision idéalisée quant à la France : « elle n'exploite pas elle collabore ; elle n'épuise pas mais elle féconde : elle n'opprime pas mais elle libère ».

La situation des vieilles colonies

Dans l'*Annuaire de la vie martiniquaise* de 1936, les réalités sociales de la colonie sont clairement évoquées : « un millier d'individus riches, presque tous des blancs créoles. Les classes moyennes comprennent quelques dizaines de médecins, avocats, notaires, avoués et huissiers, un petit nombre de commerçants, les employés supérieurs d'usine et la masse des fonctionnaires. Je doute qu'il y ait au total, plus de 20 à 25 000 personnes, sur les 200 000 que contient la colonie, qui vivent dans une aisance au moins relative. Le reste est composé de l'armée des travailleurs de la canne, des petits propriétaires, obligés de se louer une partie de l'année à l'usine ou à la distillerie voisine et des marins pêcheurs. »

Cette partition sociale représente alors pour les responsables politiques une échelle de civilisation : « À coté de cette élite qui tournait en rond dans le quadrilatère de la ville, il y avait tous ceux que la République n'avait pas encore arrachés à leur condition et qui restaient prostrés dans les plantations, les mœurs et les pratiques d'un autre âge. » (Victor Sablé, *Mémoires d'un Foyalais*)

L'assimilation en ligne d'horizon

Si tant d'Antillais ont réclamé l'assimilation, c'est qu'ils en espéraient avant tout de meilleurs droits. Dans ces années entre-deux guerres où la culture se vit mais ne se pense pas encore au pluriel, tout progrès n'est présenté comme possible que par l'adoption du modèle dominant (langue, habillement ...). Cette référence culturelle importée est d'autant plus efficace qu'elle est autant imposée que réclamée. La dynamique de la demande se nourrit ainsi des refus, des délais et inerties dans l'application des signes d'une véritable égalité.

J'ai toujours pensé que nous ne sommes dignes de la liberté que si nous savons la procurer aux autres.

UNE CONCEPTION DU DROIT

Lauréat du concours des secrétaires de la conférence des avocats, à Toulouse en 1921 et à Paris en 1923, son éloquence est mise au service des valeurs républicaines, auxquelles il associe toujours la dignité de l'homme.

« J'ai toujours pensé que nous ne sommes dignes de la liberté que si nous savons la procurer aux autres. » affirme-t-il dans *Témoignage*.

La devise de Gaston Monnerville, « fais ce que dois » pourrait aisément s'entendre comme « fais ce que droit » tant le respect de celui-ci lui est au centre de sa démarche. À de nombreuses reprises, il exprime, en paroles et en actes, son engagement : « chaque fois qu'il s'agira de lutter contre une mesure ou contre un régime qui tendrait à détruire la justice entre les hommes, ou à abolir leur liberté. » (Discours du Trocadéro, 1933)



Discours de Gaston Monnerville à la mémoire de Victor Schœlcher à Houilles, 22 décembre 1934, photographie Bauiard. Archives du Sénat.

LA DÉFENSE DES OPPRIMÉS

LE DRAME JUIF

Allocution de Gaston Monnerville, député de la Guyane prononcée le 21 juin 1933, au Trocadéro

Dès 1933 Gaston Monnerville défend les juifs contre Hitler, parvenu au pouvoir.

«Mesdames, Messieurs,

Le drame qui angoisse nos frères de race juive n'a pas son écho seulement dans leur cœur. Chacun de nous se sent atteint au meilleur de son intelligence et de sa sensibilité, lorsqu'il assiste au spectacle d'un gouvernement qui renie ce qui fait la beauté d'une nation civilisée ; je veux dire : le souci d'être juste, la volonté d'être bon envers tous les membres de la famille humaine, quelle qu'en soit la religion, la couleur ou la race....»



La question noire

Dans les archives de Gaston Monnerville, ces documents annotés de sa main montrent son suivi constant de la question noire en particulier aux États-Unis où sévit la ségrégation.



Magdeleine Paz, « Du fond des prisons d'Amérique », journal inconnu, années 1930.

« La défense des noirs de Scottsboro », journal inconnu, 1932.

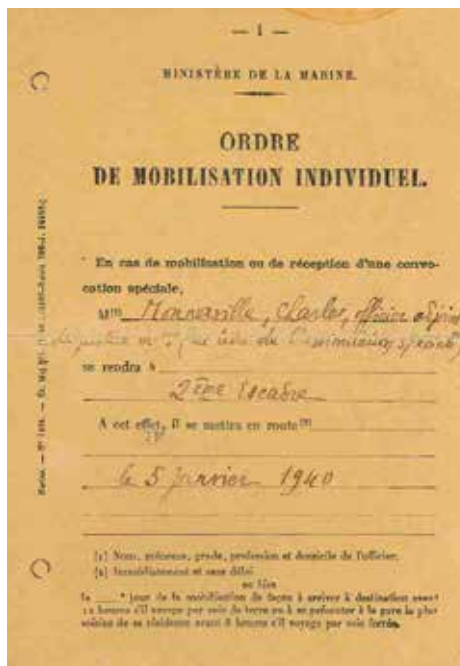
Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, GM3.1

GUERRE ET RÉSISTANCE



À la déclaration de guerre, Gaston Monnerville, député, n'est pas mobilisable. Avec quatre collègues, il obtient du président Daladier le décret-loi du 5 septembre 1939 qui lui permet de s'engager le surlendemain. Il rejoint la marine à bord du cuirassé « Provence » pour lequel il tient un journal de bord précis relatant notamment le drame de Mers El-Kébir.

Ce « guet-apens sans précédent » (*L'Écho d'Alger*), provoque une large incompréhension dans la presse, stigmatisant « l'inconcevable agression » (*Le Petit Parisien*). « La trahison de leurs anciens frères d'armes » (*Le Temps*), sera largement utilisée par la suite par la propagande de Vichy pour disqualifier la perfidie du Royaume-Uni, alimenter le discours de la collaboration et appeler au rapprochement des forces de l'Axe.



« Gaston Monnerville s'est engagé dans la marine », *La voix du peuple*, 1940. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, GM6.2

Ordre de mobilisation individuel, 1940. Archives du Sénat



La rade de Mers El-Kébir lors du bombardement anglais, photographie de l'Écho d'Oran, provenant des notes de Gaston Monnerville, 1940. Archives du Sénat.

MERS EL-KÉBIR

La convention d'armistice du 22 juin 1940, prévoyait un retour de la flotte française à Toulon pour désarmement. Le Royaume-Uni, restant alors seul en guerre contre les Allemands redoute la récupération par les nazis des importantes forces navales françaises, atout majeur pour la suite du conflit. Le premier ministre anglais, Churchill, envoie la Royal Navy depuis Gibraltar pour adresser un ultimatum dont les conditions paraissent alors inacceptables pour les autorités françaises : soit rallier Gibraltar et les forces britanniques, soit rejoindre sous escorte une zone française hors de portée allemande, (comme la Martinique, évoquée par Gaston Monnerville « l'Empire seul peut sauver la France ») ou le sabordage.

Devant le refus scandalisé des autorités maritimes françaises, l'attaque est rapidement menée. La flotte n'est pas en état de se défendre. En vingt minutes, une grande partie est détruite faisant 1295 morts parmi les marins français.

Gaston Monnerville consigne à chaud dans le Journal de bord cette « agression anglaise », rapportée de façon plus nuancée dans l'ouvrage *Témoignage*.



Carte d'identité des Forces françaises de l'intérieur, 1944. Archives du Sénat

Gaston Monnerville est démobilisé le 17 juillet 1940, soit après le vote qui donne les pleins-pouvoirs à Pétain ; il ne peut y prendre part et ne fait donc pas partie des 80 députés qui s'y sont opposés. Mais il proteste rapidement contre les mesures discriminatoires envers « les juifs, les arabes et les hommes de couleur » et assurera la défense de ceux inquiétés par l'État français pour délits d'opinion ou d'origine raciale.

Parallèlement, il rejoint le mouvement « Combat » puis s'engage militairement dans les maquis d'Auvergne dès l'invasion de la zone libre. Il y prend le nom de Saint-Just, en hommage à son oncle. Capitaine puis commandant des Forces Françaises de l'Intérieur, il crée et administre avec sa femme un hôpital militaire FFI dans le Cantal.



Le commandant Guillaume (alias Pelissier) et le commandant Saint-Just (alias Gaston Monnerville) au château de Mazerolles, Cantal, août 1944. Archives du Sénat



Portrait du commandant Saint-Just, 1944. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, 10GM310

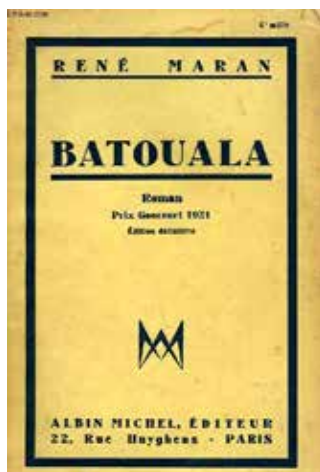


Fausse carte d'identité, 1943. Archives du Sénat

REBÂTIR LA FRANCE

L'immédiat après-guerre est une période d'intense effervescence politique. Il faut reconstruire la France et lui redonner une constitution, ce qui pour Gaston Monnerville ne peut se faire sans évolution de la place et du statut des colonies.

Désigné par la Résistance pour participer à l'assemblée consultative provisoire, il est réélu député de la première et seconde Assemblée nationale constituante en vue de la IV^e République, et le seul des anciens parlementaires issus des colonies. Il devient Président de la commission de la France d'outre-mer et prépare le statut de l'Union française, pour lui premier pas vers une véritable Communauté qui devrait consacrer l'évolution de l'empire colonial.



Couverture du roman *Batouala*, René Maran, Prix Goncourt, 1921

Une conception des rapports France-colonies

Sa vision de l'évolution des colonies reste très empreinte du contexte de sa formation initiale. Il fait partie de cette génération élevée dans la célébration de « la mère-patrie, généreuse et émancipatrice ». Les manquements pourtant nombreux de la République dans les colonies ne sont alors pas attribués à la France, mais à quelques-uns de ses représentants : « l'histoire et l'éloignement aidant, la France nous apparaissait comme une mère tutélaire incapable d'erreur. » rappelle Gaston Monnerville dans *Témoignage*.

On retrouve un peu la même attitude chez son compatriote René Maran, qui obtient la consécration du prix Goncourt en 1921 pour son ouvrage *Batouala, Véritable roman nègre*. Si la préface fustige le colonialisme : « Civilisation, civilisation, orgueil des Européens, et leur charnier d'innocents (...) Tu es la force qui prime le droit. Tu n'es pas un flambeau mais un incendie. Tout ce que tu touches, tu le consumes », le roman n'a pas cette virulence et semble ne s'attaquer qu'aux excès de la colonisation. L'auteur réaffirme alors sa foi dans la générosité du pays « qui lui a tout donné » et témoigne sans doute de la force d'une imprégnation.

Gaston Monnerville est à l'origine de la loi dite de départementalisation, rapportée par Aimé Césaire et promulguée le 19 mars 1946.

LE CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE



Le président Vincent Auriol et Gaston Monnerville devant le monument aux morts de Saint-Louis (Sénégal) lors du voyage en Afrique-Occidentale française (AOF), 1947. Archives du Sénat

Aux élections législatives, Il est battu en Guyane, le 10 novembre 1946 par René Jadfard, socialiste, ancien ami et témoin de son mariage, mais il se voit confier à l'unanimité le mandat de Conseiller de la République. Il rejoint donc le palais du Luxembourg où il va siéger 28 ans.

Porté à la vice-présidence par le Rassemblement des Gauches Républicaines, fervent partisan du bicamérisme, il va s'attacher à redonner à cette assemblée un pouvoir autre que celui consultatif prévu par la constitution.

Il est réélu à la présidence du Sénat tel que ré-institué par la constitution de la cinquième République.

Ce travail de longue haleine n'oublie pas la construction de la mémoire républicaine des outres-mers.

En 1948, lors du centenaire de l'Abolition, il fait partie avec Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor des trois orateurs de la République. Le centenaire marque aussi aux Antilles la montée des déconvenues quant au statut départemental ou son application.

En 1949, sous le gouvernement dirigé par Henri Queuille, il est acteur de l'entrée au panthéon de Victor Schœlcher, et de son compatriote et aîné, Félix Éboué.

Gaston Monnerville reste particulièrement impliqué dans l'évolution de l'empire colonial.

L'Union française, dans la lignée de la conférence de Brazzaville (accueillie par Félix Éboué en 1944) est une réorganisation politique de la France et de ses anciennes colonies. Elle prévoit notamment un délégué par territoire, et un développement conséquent.

Le Préambule de la constitution de 1946 annonce « la France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion. »

Si les termes apparaissent aujourd'hui datés, il s'agit alors avant tout de dépasser l'ancien système colonial.

L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun et coordonnent

leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité »

Le souci est alors de remplacer l'Empire colonial dont toute la complexité se retrouve dans l'amalgame et la distinction des statuts : « L'union française est formée, d'une part, de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et Territoires d'outre-mer, d'autre part des territoires et états associés. »

Idéalement donc, un groupement d'États et de territoires ayant la France à sa tête... « Plus qu'un régime de droits et de devoirs entremêlés, l'Union française a pour essence une association de destins » avance en 1950, un ancien conseiller d'État et ancien conseiller du gouvernement d'Indochine.

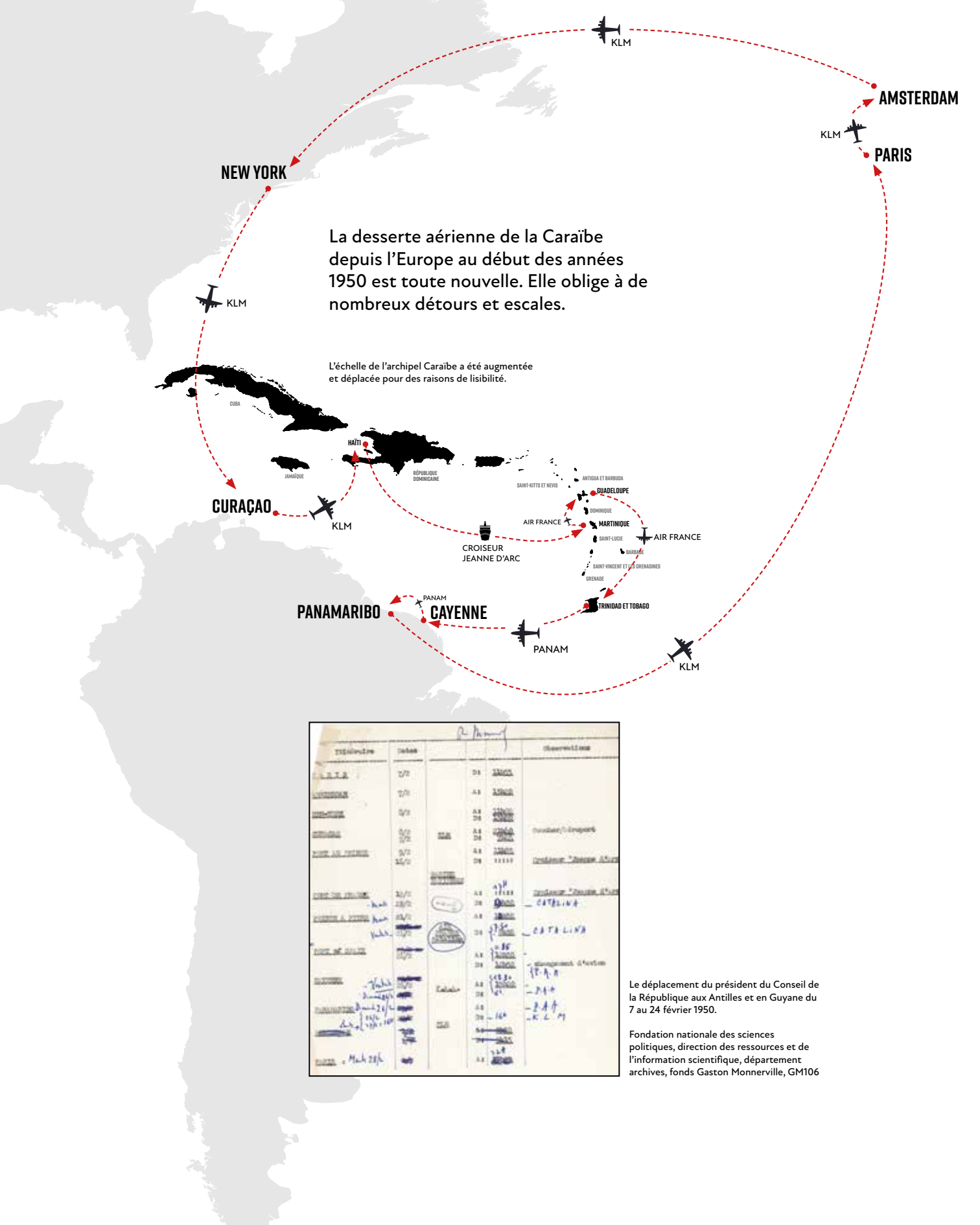
Si le projet marque un tournant, il est en complet décalage avec les aspirations des peuples d'outre-mer, comme les différents trajets de décolonisation vont rapidement le montrer.

Félix Éboué (1884-1944)

Socialiste et franc-maçon, premier gouverneur noir de la Guadeloupe sous le Front populaire, nommé ensuite en Oubangui-Chari (le Tchad), d'où il a rapidement rallié toute l'Afrique équatoriale française à la France libre. Dans ses Mémoires, Gaston Monnerville évoque la visite marquante de Félix Éboué à l'école primaire, donné alors comme modèle par son instituteur.



Félix Éboué dans son bureau, 1944. Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, 10 GM295



La desserte aérienne de la Caraïbe depuis l'Europe au début des années 1950 est toute nouvelle. Elle oblige à de nombreux détours et escales.

L'échelle de l'archipel Caraïbe a été augmentée et déplacée pour des raisons de lisibilité.

Destination	Date	Statut	Observations
NEW YORK	2/2	OK	
AMSTERDAM	7/2	OK	
PARIS	9/2	OK	
NEW YORK	10/2	OK	
AMSTERDAM	15/2	OK	
PARIS	20/2	OK	
NEW YORK	25/2	OK	
AMSTERDAM	30/2	OK	
PARIS	5/3	OK	
NEW YORK	10/3	OK	
AMSTERDAM	15/3	OK	
PARIS	20/3	OK	
NEW YORK	25/3	OK	
AMSTERDAM	30/3	OK	
PARIS	5/4	OK	
NEW YORK	10/4	OK	
AMSTERDAM	15/4	OK	
PARIS	20/4	OK	
NEW YORK	25/4	OK	
AMSTERDAM	30/4	OK	
PARIS	5/5	OK	
NEW YORK	10/5	OK	
AMSTERDAM	15/5	OK	
PARIS	20/5	OK	
NEW YORK	25/5	OK	
AMSTERDAM	30/5	OK	
PARIS	5/6	OK	
NEW YORK	10/6	OK	
AMSTERDAM	15/6	OK	
PARIS	20/6	OK	
NEW YORK	25/6	OK	
AMSTERDAM	30/6	OK	
PARIS	5/7	OK	
NEW YORK	10/7	OK	
AMSTERDAM	15/7	OK	
PARIS	20/7	OK	
NEW YORK	25/7	OK	
AMSTERDAM	30/7	OK	
PARIS	5/8	OK	
NEW YORK	10/8	OK	
AMSTERDAM	15/8	OK	
PARIS	20/8	OK	
NEW YORK	25/8	OK	
AMSTERDAM	30/8	OK	
PARIS	5/9	OK	
NEW YORK	10/9	OK	
AMSTERDAM	15/9	OK	
PARIS	20/9	OK	
NEW YORK	25/9	OK	
AMSTERDAM	30/9	OK	
PARIS	5/10	OK	
NEW YORK	10/10	OK	
AMSTERDAM	15/10	OK	
PARIS	20/10	OK	
NEW YORK	25/10	OK	
AMSTERDAM	30/10	OK	
PARIS	5/11	OK	
NEW YORK	10/11	OK	
AMSTERDAM	15/11	OK	
PARIS	20/11	OK	
NEW YORK	25/11	OK	
AMSTERDAM	30/11	OK	
PARIS	5/12	OK	
NEW YORK	10/12	OK	
AMSTERDAM	15/12	OK	
PARIS	20/12	OK	
NEW YORK	25/12	OK	
AMSTERDAM	30/12	OK	

Le déplacement du président du Conseil de la République aux Antilles et en Guyane du 7 au 24 février 1950.

Fondation nationale des sciences politiques, direction des ressources et de l'information scientifique, département archives, fonds Gaston Monnerville, GM106

ET LES DOM ?

Les hautes fonctions de Gaston Monnerville ne le font pas négliger ses engagements pour l'outre-mer. S'il a délégué les dossiers concernant la Guyane pour éviter tout risque d'accusation de favoritisme, il continue d'agir pour le développement économique et social. Sous le Front populaire, Gaston Monnerville avait essayé d'installer un fond colonial pour faciliter le développement social, économique, sanitaire des colonies. Dès 1946, il réussit à mettre en place le FIDES, le fond d'Investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer et de l'Union française. Mais ses conceptions de l'évolution des anciennes colonies ne correspondent plus aux attentes. Pour les jeunes générations, la France est devenu l'amère patrie que révéraient leurs aînés.

LA DÉPARTEMENTALISATION EN QUESTION

L'abolitionniste Schœlcher avait affirmé en 1875 : « nos vieux territoires d'Outre-mer sont des départements français ». La formulation, quelquefois reprise par les politiques métropolitains de passage dans les îles est rapidement affichée comme ligne d'horizon par les élus antillais.

La 1^{ère} Guerre Mondiale et la thématique de l'impôt du sang ont renforcé la revendication d'une complète intégration. Dans la demande d'égalité statutaire, la seule référence politique imaginable entre deux guerres est l'alignement sur les départements de métropole.

Mais, la transformation en départements d'outre-mer est loin de régler les problèmes. Les désillusions sont rapides et le statut vite contesté.

GASTON MONNERVILLE LE DEUXIÈME PERSONNAGE DE L'ÉTAT

Bien que Gaston Monnerville soit un artisan vigilant du retour de de Gaulle au pouvoir en 1958, et qu'il affirme après le référendum sur l'adoption de la V^e République que « la République demeure », les déceptions sont rapides. Les entorses à la constitution, tolérées dans un premier temps par l'état d'urgence créé par la guerre d'Algérie s'accumulent. Comme les déconvenues concernant le devenir de la « Communauté française » et le respect des assemblées.



Le point culminant est la proposition de référendum pour l'élection du Président au suffrage universel, en 1962 qui l'amènera aussi à parler de forfaiture à propos de l'attitude du premier ministre, G. Pompidou.

« Si je me suis permis, en face de cette violation de la Constitution, en face du plébiscite, du pouvoir personnel qui s'annonçait, d'élever la voix, c'est précisément parce que je reste fidèle à cet enseignement de la France et à cet enseignement républicain ; c'est précisément parce que s'est levé en moi, après de longues heures de méditation solitaire, le souvenir de Gambetta, de Schœlcher, de Jules Ferry, de Clemenceau, lequel a toujours dit : Une nation ne puise sa force que dans le respect des lois ! » (Allocution au Cercle républicain, le 25 octobre 1962)

Cette opposition frontale à la forme d'exercice du pouvoir du chef de l'État lui vaudra une interdiction d'antenne. L'ORTF (l'Office de radio-télédiffusion française) est alors complètement sous contrôle du gouvernement.

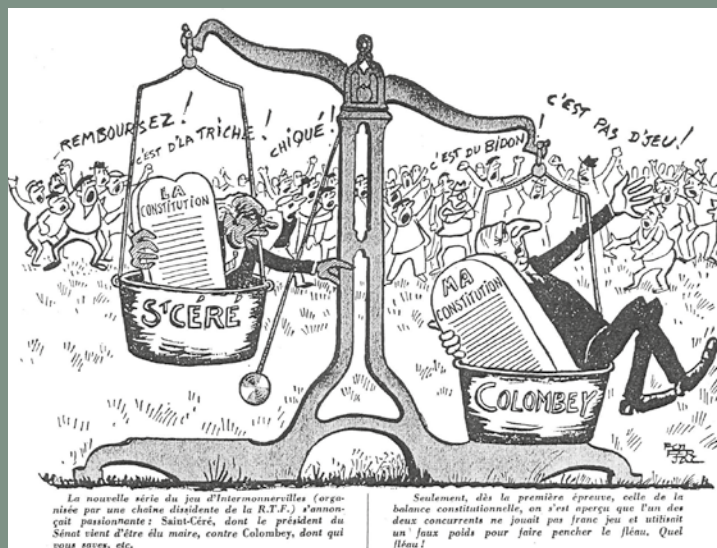
Fin 1968, face aux menaces concernant le Sénat (sa fusion avec le Conseil économique et social et la perte de son caractère législatif), il préfère ne pas se représenter à la présidence (son intransigeance acclamée par les sénateurs est toutefois redoutée par certains), pour pouvoir s'engager pleinement dans la défense de cette institution.

Gaston Monnerville n'assurera donc pas l'interim de la présidence de la République à la démission du général de Gaulle.

Son successeur, Alain Poher, le nomme en 1974 au Conseil constitutionnel où il va siéger les neuf ans de son mandat et affirmer le rôle de gardien de la constitutionnalité.

LE LOT

Après son échec aux législatives de 1946, il est désigné sénateur pour la Guyane. Dès 1947, il est élu président du Conseil de la République. Face au risque de sa non-réélection en 1948, le réseau radical-socialiste organise son parachutage. Son élection comme sénateur du Lot lui permet de conserver sa place au Conseil de la République. Il va toutefois s'implanter durablement dans son département d'adoption, au Conseil général qu'il préside de 1951 à 1970 et comme maire de Saint-Céré de 1964 à 1971.



« Les jeux télévisés : Intermonnervilles ». Caricature de Pol Ferjac, le Canard Enchaîné, 8 juillet 1964. Archives du Sénat.

GASTON MONNERVILLE ET LA QUESTION DE COULEUR

Gaston Monnerville a toujours revendiqué ses origines et a déclaré au soir de sa vie n'avoir pas souffert du racisme, (hormis sans doute en décembre 1953 lorsqu'il aurait pu ou dû devenir président de la République à la place de René Coty). Plutôt bien accueilli par ses camarades d'études puis ses collègues, il n'a pas comme ses compatriotes, Éboué et Damas, été freiné dans sa carrière. C'est sans doute, associé à sa volontaire hauteur de vue, ce qui lui fait balayer les caricatures et autres expressions racistes à son égard.

Malgré son engagement constant pour la cause noire et son combat contre le racisme, son mode de lutte peut apparaître comme daté, désaccordé face aux quotidiens vécus.

Lors de son passage à l'émission *Apostrophes* 1975, il exprime sa position quant aux attaques racistes qui surprend l'activiste nord-américaine Angela Davis.

Une caricature de Gaston Monnerville et Charles de Gaulle fondée sur les vieux clichés racistes. «Son rêve», caricature de Paul Toulouse, Coll. Pierre Deviers dans *Gaston Monnerville la passion républicaine*, Conseil général du Lot, 1999

Son rêve



Ouh ! Ouh ! Ouh ! Qui en a beaucoup bon !...

MÉMOIRES ET POSTÉRITÉ

Sa mémoire semble aujourd'hui limitée à quelques cercles : Sénat, avocats, francs-maçons. Plusieurs manifestations commémoratives ont tenté de rappeler son parcours exceptionnel, et son message.

Comment expliquer les raisons de son effacement des mémoires ?

Une première piste concerne son invisibilisation volontaire : le deuxième personnage de l'État a été interdit d'antenne entre 1962 et 1974. Mais le peu d'écho ultérieur de son parcours édifiant est peut-être dû paradoxalement à sa grande longévité, traversant trois Républiques. Quand il réapparaît, il semble en décalage avec les valeurs et pratiques de l'époque post-68.

Sa rigueur et sa droiture impressionnent, son charisme, son humanité et sa simplicité séduisent, mais le modèle républicain qu'il incarne est directement hérité de la Troisième République, comme ses références, Gambetta, Ferry et Clémenceau (dont il réalise une biographie en 1968).

Dans un monde alors tourné vers le futur et bientôt resserré sur le présent et ses crises, le passé n'a alors plus valeur de référence.

Il continue d'incarner un idéal d'intégrité, de fidélité à ses engagements. Nombre d'acteurs politiques regrette aujourd'hui que son parcours et ses convictions ne servent de modèle dans une société en perte de repères. Dans une démocratie malmenée, le respect de l'institution républicaine, comme moyen de concorde reste d'une grande actualité, et son message mérité d'être entendu :

« N'abdiquez entre les mains de quiconque votre sûreté, votre liberté, votre dignité »



Timbres poste Gaston Monnerville, dessin et gravure Sarah Bougault, 2011

Une carrière politique singulière

À l'inverse d'un parcours classique, Gaston Monnerville est d'abord député avant d'être élu maire en Guyane, puis sénateur avant de devenir conseiller général puis maire de Saint-Céré.

1932 - 1942 : député de la Guyane (dernière session en 1940)

1935 - 1940 : maire de Cayenne

1944 - 1946 : député à la Constituante

1946 - 1948 : sénateur de la Guyane

1948 - 1974 : sénateur du Lot

1947 - 1968 : président du Conseil de la République devenu Sénat en 1958

1951 - 1971 : président du Conseil Général du Lot

1964 - 1971 : maire de Saint-Céré

1974 - 1983 : membre du Conseil constitutionnel

Mémoires de Gaston Monnerville

Témoignage - Tome 1, De la France équinoxiale au palais de Luxembourg, Plon, 1975

Vingt-deux ans de Présidence - Plon, 1980

Quelques ouvrages et travaux sur Gaston Monnerville

Gaston Monnerville, Un homme d'État de la République française, (Colloque Cayenne 1997), Ibis rouge édition, 2001

Gaston Monnerville (1897-1991) Un destin d'exception, Jean-Paul Brunet, Ibis rouge édition, 2013

Gaston Monnerville, Combat pour les libertés, catalogue d'exposition Sénat, 2017



**« Je serai fier, le jour où je fermerai les yeux,
si jamais un moment de lucidité m'est donné
de pouvoir dire : on t'avait enseigné
« Fais ce que tu dois » et tu l'as fait »**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Monnerville', written in a cursive style.

Fondation d'entreprise de GBH, la Fondation Clément mène des actions de mécénat en faveur des arts et du patrimoine culturel dans la Caraïbe. Elle soutient la création contemporaine avec l'organisation d'expositions à l'Habitation Clément et la constitution d'une collection d'œuvres représentatives de la création caribéenne des dernières décennies. Elle gère d'importantes collections documentaires réunissant des archives privées, une bibliothèque sur l'histoire de la Caraïbe et des fonds iconographiques. Elle publie aussi des ouvrages à caractère culturel et contribue à la protection du patrimoine créole avec la mise en valeur de l'architecture traditionnelle.

Depuis 2019, la Fondation Clément gère le Mémorial de la catastrophe de 1902 – Musée Frank A. Perret dans le cadre d'une délégation de service public de la ville de Saint-Pierre (Martinique).



www.fondation-clement.org